



Conseil Municipal

Du
18/02/2016

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **12/02/2016**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
1**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2015
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2015
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE SEIZE, Le 18 février, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : VINCENT Marie-Thérèse, WAIL Mariam, BAGUET Nathalie, ROYER André, MICHEL Bruno, POUGET Jean-Pierre, DUARTE-SERRA Jean, BOURGEOIS Michel MILLOT Pierre-Edouard

ETAIT EXCUSE OU ABSENT :

Messieurs BAUGEY Florimond
Mesdames BOHN Christelle

Pouvoir donné à :

Bruno MICHEL
Michel BOURGEOIS

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL 2015

Restes à réaliser :

Au 31/12/2015, plusieurs opérations inscrites à la section d'investissement du budget communal étaient engagées, mais n'étaient pas encore totalement réalisées.

Je vous propose donc de reconduire en 2016 une partie des crédits non consommés et recettes non encaissées, inscrits dans la section investissement et affectés à ces opérations, conformément au tableau II A1 du compte administratif, page 5.

Le compte de gestion puis le Compte administratif 2015 :

Je vous propose maintenant d'examiner le compte administratif 2015 de la gestion communale, annexé à la présente délibération.

Ces deux documents ont été vérifiés par M. le Trésorier Principal de la commune et sont parfaitement conformes.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	106 085,95	101 886,92
	Section d'investissement	42 106,55	29 475,68
REPORT DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement		34 392,75
	Report en section d'investissement		89 243,01
Total réalisation + reports		148 192,50	254 998,36
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	3 141,00	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2014	3 141,00	0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	106 085,95	136 279,67
	Section d'investissement	45 247,55	118 718,69
	TOTAL CUMULE	151 333,50	254 998,36

La dette de ce service s'élève au 31/12/2015 à 78 544,51€

Le Maire quitte la séance.

La présidence est assurée par Monsieur Michel BOURGEOIS

Décision :

Exprimées	9
Abstention :	0
Contre :	0
Pour	9

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Approuve le compte de gestion 2015 puis le compte administratif 2015 de la commune.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,



Bruno MICHEL

Le Maire : certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
▪ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
A Villeparois le